

Adaptation

Adaptation aux changements climatiques en Afrique



ATELIER DE DISCUSSIONS ET DE VALIDATION DU 'CHALLENGE FUND'

**Dakar, 03-04 Septembre 2008
Rapport Final**

Septembre 2008



Canada



#1. LE CHALLENGE FUND : APERÇU

Le challenge fund comme son nom l'indique est un 'défi' dans la trajectoire habituelle du CRDI qui travaille essentiellement avec les institutions de recherche.

Dans le contexte du programme Adaptation aux Changements Climatiques en Afrique (ACCA), la cible principale est les 'groupes à risque', c'est-à-dire les populations vulnérables. Pour atteindre cette cible, ACCA a développé plusieurs initiatives de recherche qui s'appuient toutes, sur l'outil de recherche action participative. Ces initiatives, en dépit de leur approche inclusive (différents groupes d'acteurs comme les chercheurs, les décideurs, et les groupes vulnérables y sont souvent impliqués) restent toutefois centrées sur les institutions de recherche en tant que partenaires naturels du CRDI et du programme ACCA.

Pour mieux impliquer les groupes vulnérables, bénéficiaires finaux des résultats de recherche et développer la complémentarité avec les projets menés par ses partenaires traditionnels, le programme ACCA a initié le « challenge fund ». Il s'agit littéralement d'un « *Fonds pour relever le défi de l'adaptation* ».

Celui-ci devrait être porté par les organisations représentatives des groupes à risque dans l'objectif de se positionner comme acteurs de leur propre développement à travers la mise en œuvre par eux-mêmes de petits projets d'adaptation. Il s'agit fondamentalement de confier le leadership en matière d'adaptation aux OCBs.

Le Challenge Fund a donné lieu à l'élaboration d'une note conceptuelle et à des échanges avec les partenaires potentiels du programme ACCA pour tenter de répondre à un certain nombre de questions parmi lesquelles :

- quels sont les besoins des organisations à la base en termes de projets à soutenir ?
- comment identifier les pratiques d'adaptation au niveau local ?
- quels mécanismes de gestion et de mise en œuvre du processus à mettre en place ?
- quels processus de dissémination des résultats qui seront générés et pourquoi ?
- Comment à partir des pratiques informer les décisions politiques pour les orienter vers une plus grande résilience aux changements climatiques?

La deuxième étape du processus de mise en place du CF a été l'élaboration, sur la base de la note conceptuelle, d'un document d'orientation qui a défini l'architecture du CF à partir d'une vision claire et d'objectifs réalistes ainsi que les modalités d'opérationnalisation du CF, en même temps qu'il a tenté d'évaluer les risques potentiels d'une telle initiative et les moyens de les minimiser.

L'atelier a examiné, discuté et validé le document d'orientation qui devra permettre une meilleure prise en compte de la perspective des partenaires dans la version finale qui sera produite.

L'atelier consacrait également le lancement officiel du processus.

#2. OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'objectif global de l'atelier est d'examiner et de valider le document d'orientation.
Les objectifs spécifiques sont :

- Affiner la méthodologie d'approche
- Définir les modalités de mise en œuvre et de coordination du CF
- Valider les critères de choix ainsi que les rôles et responsabilités des différents organes de mise en œuvre et de coordination proposés
- Discuter des critères de sélection des OCBs à soutenir
- Valider le plan d'action

#3. RESULTATS ATTENDUS

- une définition claire et le partage des modalités opérationnelles de mise en œuvre du CF (stratégie, approche méthodologique et mode opératoire, domaines ou thèmes ciblés, mécanisme de coordination et de gestion)¹ ;
- l'identification de critères objectifs de sélection de l'institution relais et des OCB ;
- La validation du plan d'action et la définition des prochaines étapes

#2. DEROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier a réuni une vingtaine de participants venant d'institutions représentatives des organisations communautaires du Burkina Faso, du Mali et du Sénégal ainsi que de structures d'accompagnement des organisations de base (voir liste participants en annexe).

L'atelier a duré 2 jours et s'est déroulé en quatre phases :

- Une présentation des différents programmes et organisations: ACCA, Confédération Paysanne du Faso (CPF), Confédération Nationale des Organisations Paysannes (CNOP), Fédération des ONGs du Sénégal-Action Paysanne (FONGs).
- Une présentation du document d'orientation du 'challenge fund'
- Des discussions sur les objectifs de l'initiative, l'architecture organisationnelle de mise en œuvre, les critères de sélection ainsi que les rôles et responsabilités des institutions devant participer à la mise en œuvre.
- La déclinaison d'un plan d'actions de mise en œuvre.

¹ Ceci inclut la validation de l'organigramme et des critères de choix des différentes institutions, ainsi que les rôles et relations entre les différentes composantes du CF

#3. RESUME DES ACTES DE L'ATELIER

Le document d'orientation du 'challenge fund' présenté aux participants a fait l'objet de discussions au terme desquelles des propositions d'amendements ont été faites.

A. Clarifications conceptuelles et suggestions d'amendements

Les OCBS font référence aux Organisations de producteurs (OP) dans cette première phase du CF

Certains concepts présentés dans le document peuvent prêter à confusion et conséquemment faire l'objet d'interprétations multiples. Celles –ci pourraient être évitées en précisant exactement ce dont ils font référence.

Il a été ainsi convenu au terme des discussions que dans le cadre de la présente étape du CF, le terme OCBS réfère spécifiquement aux Organisations de producteurs (OP). Cette restriction délibérée se justifie par le nombre limité de projets qui seront soutenus par pays ainsi que la durée de cette première phase (2 ans). L'éventail des OCBS pourrait être élargi dans les phases ultérieures du projet.

Exprimer les objectifs spécifiques de façon plus opérationnelle

Les objectifs spécifiques du document d'orientation semblent être assez généraux. La suggestion a été ainsi faite de les exprimer de façon plus opérationnelle pour faciliter le suivi et évaluation. Ces objectifs spécifiques doivent par ailleurs être liés à la justification du document. La reformulation des objectifs a produit ce qui suit :

Objectif général

Renforcer le leadership et les capacités des communautés de base dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques.

Objectifs spécifiques :

- Tester un mécanisme par lequel les communautés de base détiennent et exercent le leadership du processus d'adaptation;
- Mettre en place et tester un mécanisme de communication et de valorisation et partage des informations et connaissances générées;
- Initier un dialogue politique sur la question de l'adaptation aux changements climatiques des groupes à risque.

Valorisation des résultats

Le document devrait comporter une composante « valorisation et partage » compte tenu du niveau d'exécution des projets (niveau local). L'implication d'institutions correspondant à différents niveaux (par exemple régional ou national) pourrait ainsi être

mise à profit pour faire remonter les connaissances, permettre de les diffuser et de les utiliser pour influencer les processus politiques.

B. Approche méthodologique

Les OP porteurs de projets auront en charge la gestion des fonds

Le fait de confier le leadership aux communautés de base en matière d'adaptation suppose que ces derniers soient responsabilisés. Ceci passe par la mise à disposition des fonds de mise en oeuvre des projets aux organisations qui les exécutent. Une telle démarche est indispensable au processus de renforcement des capacités des communautés de base et à leur positionnement en tant que leaders de leurs propres activités d'adaptation. Elle constitue par ailleurs un test en termes d'innovation en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Il reste cependant que les risques liés à une telle approche doivent être identifiés et maîtrisés au mieux. Ces risques pourraient être limités en exigeant que les porteurs de projets collaborent avec une structure d'encadrement comme il en existe dans les trois pays d'intervention du projet (Burkina Faso, Mali, Sénégal) ou en incluant, dans les critères de sélection des projets, que les porteurs aient démontré une certaine capacité en gestion des fonds.

Des projets qui s'adaptent et qui anticipent

Les projets à appuyer dans le cadre du CF devront mettre en pratique des pratiques d'adaptation innovantes en cours auxquelles il faudra adjoindre une dimension anticipation par rapport aux changements climatiques.

L'architecture organisationnelle de mise en œuvre doit réduire autant que possible la chaîne d'imputabilité

Les participants ont jugé opportun de revoir et d'amender l'architecture organisationnelle ²proposée dans le document d'orientation préparé par le consultant, qui présente plusieurs inconvénients dont :

- une chaîne d'imputabilité trop longue ;
- la présence de nombreux organes pour un projet d'une durée relativement courte (2ans) ;
- des structures de coordination autonomes au niveau national qui rendent difficile la capitalisation au niveau sous-régional, pourtant essentielle dans le cadre du processus, notamment dans la perspective d'une dévolution des activités par le programme ACCA.

Une nouvelle architecture organisationnelle a été proposée par les participants en tenant compte i) du souci de fonctionnalité, ii) de la volonté du programme ACCA de faire des organisations de producteurs les véritables décideurs dans le cadre du

^{2 2} L'organigramme proposé se trouve en annexe

processus, iii) du souci de capitalisation en prenant en compte des contextes variés. Elle est présentée ci-après :

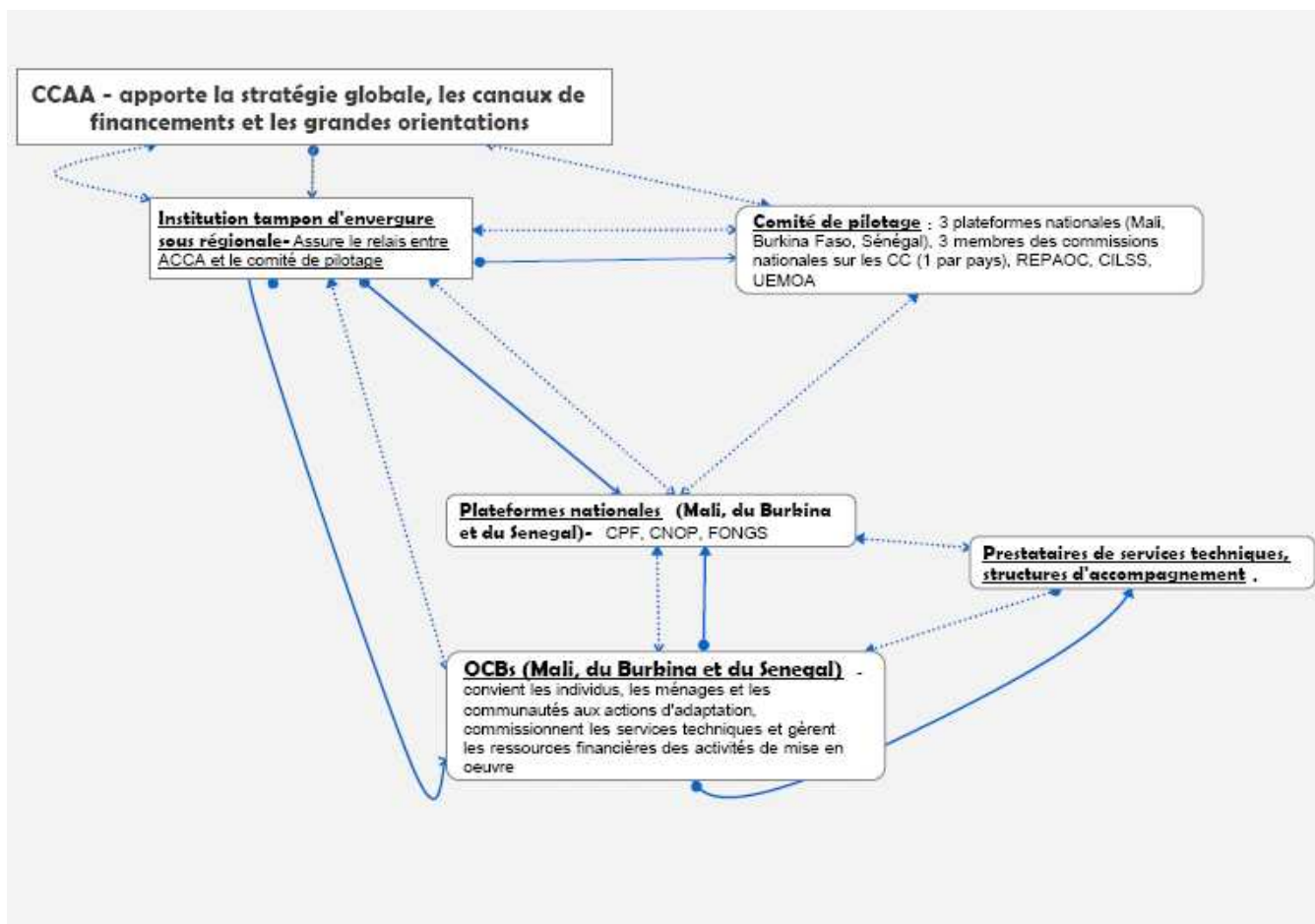


Figure 1. Organigramme du Challenge Fund

Dans cet organigramme, on note :

- une **institution relais** qui est au niveau sous-régional et assure le lien entre ACCA et le comité de pilotage. Il est à la fois agent d'exécution du CF et bras technique du comité de pilotage. Il assure la gestion technique et financière des fonds.

Le comité de pilotage composé de représentants d'institutions sous-régionales et des plateformes paysannes des trois pays, définit les orientations stratégiques.

Les plateformes nationales (organisations de producteurs au niveau national) encadrent les OP porteuses de projets ;

Les **OCB**³ exécutent les projets sur le terrain et sont responsables de la gestion technique et financière.

³ Dans le cadre de cette phase pilote, il s'agit exclusivement des Organisations de producteurs

Les **prestataires** privés ou publics fournissent des services aux OCB sur demande dans le cadre de la mise en œuvre des projets.

Les critères de sélection ainsi que les rôles et responsabilités de ces différentes structures ont été définis en détail et sont présentés dans le tableau ci-dessous :

INSTITUTIONS	CRITERES DE CHOIX	ROLES RESPONSABILITES ET
1. Institution relais d'envergure sous-régionale	Capacités techniques - Avoir une expérience de gestion et de coordination de subventions - Avoir une bonne connaissance * des questions de développement local, et des processus de planification * de la cartographie des organisations a la base et des organisations intermédiaires) * des domaines concernés par les changements climatiques * des questions de genre - Avoir des capacités en matière de conduite de processus de co-apprentissage, de co-construction de stratégies, approches et outils d'adaptation - Avoir une expérience avérée en matière de suivi et évaluation participatifs, de documentation et capitalisation d'expérience - Avoir une maîtrise des processus décisionnels – au niveau local et national – pour aider à une meilleure articulation entre le niveau micro et le niveau macro mais aussi pour les besoins éventuels de "mainstreaming" - Avoir une bonne compréhension des instruments politiques en relation avec les changements climatiques (PANA, PLD, etc.) Capacités de Réseautage - Avoir un partenariat diversifié en Afrique de l'ouest - Bénéficier d'une crédibilité et d'une reconnaissance par les pairs au niveau local, national et régional - Avoir de bonnes dispositions et un potentiel en matière de communication	- Identifier les institutions limitrophes (institutions membres du Comité de pilotage) et discuter de leurs rôles - Interagir avec les institutions limitrophes sur les critères de choix des OCB et finaliser les cahiers de charge - Élaborer le cahier de charge du Comité de pilotage (CP) et effectuer le montage - Définir les modalités de mise en œuvre ainsi que le guide d'application et les soumettre au CP - Élaborer une grille d'analyse des expériences - Élaborer un plan de suivi et évaluation - Définir une stratégie pour la capitalisation et la dissémination des expériences et appuyer sa mise en œuvre - Convoquer les réunions du CP - Assurer la coordination et la gestion de l'initiative - Rendre compte au CRDI/ACCA selon une périodicité à définir
2. Institution membre du comité de pilotage (en	- Être une institution sous-régionale ou régionale	- Accompagner les partenaires dans la réflexion stratégique et l'orientation de

dehors des plateformes nationales)	- Avoir une bonne connaissance des questions de développement (local, national et/ou régional) et des organisations communautaires; - Comprendre les liens entre l'environnement (y compris l'impact potentiel des changements climatiques) et les systèmes et modes de production ruraux - Être familier aux démarches participatives et d'innovation	l'initiative - Examiner et commenter le plan d'action et les autres documents qui se ront produits dans le cadre de l'initiative - Formuler des recommandations pour une bonne mise en œuvre de l'initiative (guide d'application, choix des OCB et des expériences d'adaptation, modalités de mise en œuvre, de S&E, de capitalisation de l'expérience, etc.) - Aider à la prise de décision - Appuyer la dissémination et la capitalisation des résultats de l'expérience dans une perspective de dévolution du programme
3. OCB-relais / Plateformes nationales (C dans l'organigramme)	- Être une organisation faîtière, fédératrice à vocation nationale - Avoir une bonne connaissance * des questions de développement local, des processus d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques nationales et de la planification locale * de la cartographie des organisations à la base, * des domaines concernés par les changements climatiques - Avoir eu des expériences de co-apprentissage, de co-construction de stratégies, approches et outils d'adaptation à des situations de changement - Travailler avec un réseau de partenariat diversifié (au sein des OCB comme au niveau des institutions d'appui) - Avoir une capacité d'orientation stratégique et de négociation avec les partenaires - Avoir des compétences dans les domaines du suivi et évaluation participatifs, et de la capitalisation des expériences - Avoir des capacités en matière de plaidoyer et de lobbying.	- Participer a l'orientation stratégique et la prise de décision au sein du CP notamment par une meilleure prise en compte des réalités de terrain et des organisations locales - Diffuser l'information sur le CF au sein OCB - Identifier les initiatives existantes portées par les groupes vulnérables - Recenser les institutions de renforcement des capacités et les prestataires en fonction des besoins spécifiques exprimés par les OP dans le cadre de cette initiative - Appuyer les OCB notamment dans : * l'identification et l'analyse des besoins en renforcement des capacités * la mise en relation et l'appui a la contractualisation avec les institutions et prestataires de services retenus * le suivi et la capitalisation - Elaborer avec l'institution une stratégie de mise à l'échelle nationale et régionale des résultats a soumettre au CP
5. Bénéficiaires / OCB locales	- Être une organisation de producteurs (OP) a la base - Être porteur d'expérience d'adaptation à un changement significatif de l'environnement - Comprendre les liens entre les changements climatiques et les systèmes et modes de production - Être capable d'identifier ses besoins en renforcement de capacités - Avoir une expérience dans la gestion	- Définir l'expérience sur laquelle va porter l'exercice de conceptualisation et d'articulation de la stratégie d'adaptation - Identifier les besoins en renforcement des capacités et participer a l'analyse - Mettre en œuvre l'initiative sur le terrain - Participer au S&E et à la capitalisation - Informer la plateforme nationale des

	de petits projets - Intégrer les aspects liés au genre dans sa démarche - Proposer un projet qui s'inscrit dans les priorités du Plan Local de Développement - Avoir des capacités de négociation une expérience de partenariat avec des prestataires de services	progrès réalisés dans le cadre du programme -Contracter avec les prestataires avec l'appui de la plateforme nationale -Rendre compte de la gestion technique et financière à l'institution relais -Collaborer avec l'ensemble des acteurs du dispositif
--	--	--

C. Le défi de la responsabilisation de l'OCB

Comment faire en sorte que l'OCB soit responsabilisée et renforcée en même temps?

L'atelier s'est accordé sur l'intangibilité du principe de la responsabilisation des OCBs dans le cadre du 'challenging Fund' et sur l'hypothèse que le mécanisme institutionnel qui a été proposé permet de placer l'OCB au centre de l'initiative et donc de le responsabiliser. Cette responsabilisation est indissociable du processus continu de renforcement de capacités qui doit être permanent sur toute la durée du projet.

Il s'agira également de tester l'hypothèse selon laquelle la meilleure façon de gérer les questions d'adaptation est de donner les ressources et donc le pouvoir de décision aux OCB. À cet effet le 'challenge fund' peut être considéré comme une hypothèse à vérifier.

Il demeure cependant qu'une telle option présente des risques qui pourraient être circonscrits en prenant en compte les éléments qui suivent :

- Des participants ont fait état de l'existence d'une architecture organisationnelle similaire dans un précédent programme, qui s'est heurtée à des difficultés en raison du fait que les plateformes nationales n'avaient pas été suffisamment impliquées. Le programme devrait capitaliser sur ces expériences malheureuses afin d'apporter les ajustements nécessaires.
- des confusions de rôles pourraient résulter des liens entre la plateforme nationale, l'OCB et le prestataire. A cet effet, il a été suggéré que l'OCB contracte directement avec les prestataires, avec l'appui de la plateforme nationale notamment pour ce qui est de l'analyse des besoins, de la négociation et de la contractualisation.
- Les rapports techniques et financiers que l'OCB doit produire à l'intention de l'institution relais devraient recevoir le quitus de la plateforme nationale avant d'être validés.
- L'architecture organisationnelle peut prendre des formes différentes par pays pour tenir compte des contextes spécifiques ou d'éventuelles contraintes.
- Les collectivités locales devraient être informées des activités du projet par les OCBs porteuses de projet pour s'assurer de la mise en cohérence avec les politiques locales (exemples : les plans de développement locaux)

D. Recommandations spécifiques au CF

L'atelier a par ailleurs fait un certain nombre de recommandations. Elles portent sur :

- La mise en place d'un comité de pilotage représentatif des acteurs essentiels mais qui ne soit pas trop lourd.
- L'effort à faire pour assurer la continuité des activités déroulées dans le CF avec les activités traditionnelles des OP, en exigeant des plateformes nationales d'OP qui participent au pôle de gouvernance, qu'elles élaborent leur document stratégique sur les changements climatiques à défaut d'en disposer déjà. ACCA pourrait envisager dans le cadre du CF de les appuyer dans ce sens.
- La nécessité d'impliquer les médias et d'utiliser le réseau régional de journalistes sur l'environnement existant.
- L'implication active d'ACCA dans le déroulement de l'initiative.
- L'amendement du plan d'actions sur la base des discussions, par ACCA (voir annexe).

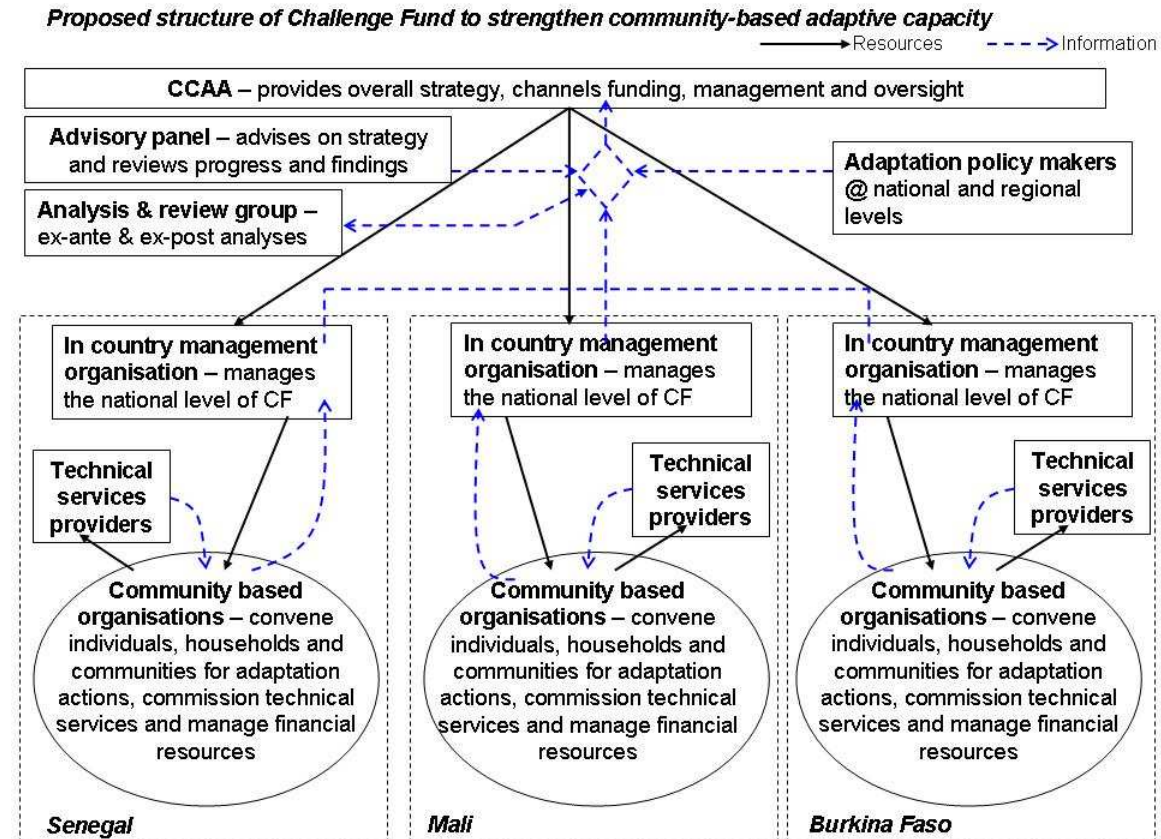
E. Recommandations générales

Les recommandations suivantes ont été également formulées par les participants :

- Visibiliser davantage le programme ACCA dans la sous-région,
- Maintenir le cadre de discussions ainsi créé et trouver des prétextes pour partager avec d'autres types d'acteurs.

ANNEXES

Annexe 1 : Organigramme initial du Challenge Fund



Annexe 2 : Ébauche du Plan d'action

Activités	Résultats visés	2008		2009				2010			
		3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Élaboration du document de projet - Mise en circulation du premier draft de projet (design document) - Intégration des commentaires de partenaires ciblés - Atelier de partage élargi aux partenaires de l'Afrique de l'ouest et du centre - Finalisation du document par le consultant - Élaboration des TDR et sélection de l'institution responsable	- Document Final sur le Challenge Fund disponible et partagé - TDR de l'institution responsable disponible - Institution sélectionnée										
Mécanisme de coordination - Contractualisation avec l'institution responsable - Mise en place des fonds - Lancement de l'initiative	Mécanisme de coordination de l'initiative opérationnel										
Sélection des partenaires du projet - institution co-coordinatrice - institutions membres du CC - plateformes nationales Mise en place du Conseil Consultatif	Le dispositif de coordination et de consultation de l'initiative est mis en place										
Mise œuvre - Appel à propositions - Sélection des bénéficiaires - Élaboration et mise en œuvre du programme d'activités	- Un portefeuille de projets est développé sur la base des appels à propositions et des autres critères pour le choix des bénéficiaires - Un plan de mise en œuvre des activités et un dispositif de suivi et évaluation sont élaborés et exécutés										
Évaluation interne du projet	Une évaluation interne est conduite par										

	<i>l'institution responsable</i>												
<i>Partage des leçons tirées du projet et dissémination des résultats</i>	<i>Les leçons tirées de l'initiative sont partagées et les résultats diffusés</i>												
<i>Évaluation externe participative du projet</i>	<i>- une évaluation participative externe du projet sont conduites</i>												
<i>Documentation des expériences</i>	<i>- Les expériences sont documentées sous forme de :</i> <i>- publications</i> <i>- film documentaire</i> <i>- poster...</i>												
<i>Élaboration du rapport final</i>	<i>Le rapport final du projet est disponible et diffusé</i>												

Atelier de partage du document d'orientation sur le « challenge fund »

Programme

Dakar, 3 – 4 Septembre 2008

JOUR 1 : Mercredi 3 Septembre 2008

HORAIRE	ACTIVITES	DESCRIPTION	FORMAT	FACILITATION
08 h 30 – 9 h 00	➤ Accueil et Inscription			ACCA
09 h 00 – 10 h 00	➤ Mot de bienvenue ➤ Tour de table ➤ Brève présentation du Programme ACCA et du Challenge Fund ➤ Présentation des objectifs et du programme de l'atelier	<u>Objectifs de la session</u> : Partager avec les participants, la feuille de route d'ACCA - objectifs et la démarche - le Challenge Fund (vision, résultats visés, approche) et la manière dont il s'insère dans cette feuille de route	Plénière	ACCA
10 h 00 – 10 h 15	Pause			
10 h 15 – 11h 15	➤ Présentations des OCB nationales par leurs représentants	<u>Objectifs de la session</u> : - Familiariser les participants a l'atelier avec les OCB nationales pressenties pour exécuter sur le terrain, le Challenge Fund - Avoir une cartographie préliminaire des relations de ces OCB avec les différentes institutions (organisation faîtière, institutions de recherche, instances politiques...) - Partager leurs expériences en matière d'adaptation	Plénière	Organisations Communautaires de Base Modérateur

		- Partager les résultats de l'auto-évaluation sommaire (forces, faiblesses, besoins pour l'adaptation)		
11h 15 – 12 h00	➤ Présentation du Document sur le Challenge FUND	<u>Objectifs de la session :</u> - Partager le contenu du document de projet (objectifs, méthodologie et <u>surtout modalités pratiques de mise en œuvre et les implications</u>)	Plénière	Consultant
12 h00 - 13 h 30	➤ Discussions sur : - L'approche méthodologique - Les modalités pratiques de mise et les risques associés	<u>Objectifs de la session</u> - Analyser * l'approche méthodologique préconisée * les mécanismes / modalités de mise en œuvre proposées, les risques associés et les moyens de gestion de ces risques	Plénière	Participants Consultant ACCA
13 h 30 - 14h30	Pause-Déjeuner / Pause-prière			
14 h30 – 15 h 30	Suite discussions			
15 h 30 – 16 h 00	➤ Synthèse des discussions ➤ Clôture de la 1 ^{ère} journée		Plénière	Participants Consultant ACCA
16 h 15	Départ pour l'hôtel			

JOUR 2 : Jeudi 4 Septembre 2008

HORAIRE	ACTIVITES	DESCRIPTION	FORMAT	FACILITATION
09 h 00 – 9 h 30	- Rapport de la 1 ^{ère} journée	Objectifs de la session : - Rappels des points de consensus et des points de désaccord de la première journée	Plénière	Modérateur

09 h 30 – 10 h 45	- Discussions sur : ➤ Les critères de choix des institutions de coordination, de conseil et des OCB locales	Objectifs de la session - Définir les critères de choix des différents organes de coordination, de conseil et de mise en œuvre	Plénière	Consultant Participants ACCA
10 h 45 – 11 h 00	Pause			
11h 00 – 13h 00	➤ Les rôles, responsabilités et relations (Organigramme) - Examen et amendement du plan d'action	- Analyser les rôles et responsabilité ainsi que la nature des relations entre les différents organes de mise en œuvre - Examiner et amender le plan d'action proposé	Plénière	
13 h 00 – 14 h 00	Synthèse Recommandations Evaluation et Clôture de l'atelier			ACCA Modérateur Participants Consultant
14 h 00 – 15 h 00	Déjeuner			
15 h 15	Départ pour l'hôtel			

LISTE DES PARTICIPANTS

Prénom	Nom	Institution	Contacts
Simon	Anderson	Consultant	3 Endsleigh Street, London, England WC1H 0DD Tel: +44 (0) 20 7388-2117 Fax: +44 (0)20 7388-2826 email: simon.anderson@iied.org
Nathalie	Beaulieu	ACCA/CRDI	CRDI B.P. 11007 Peytavin, Dakar, Sénégal Tel +221 8640000 Fax +221 825 3255. E-mail : nbeaulieu@idrc.org.sn
Innocent	Butare	RPE/CRDI	CRDI B.P. 11007 Peytavin, Dakar, Sénégal Tel +221 8640000 Fax +221 825 3255. E-mail : IBUTARE@idrc.org.sn
Fatima	Denton	ACCA/CRDI	CRDI B.P. 11007 Peytavin, Dakar, Sénégal Tel +221 8640000 Fax +221 825 3255. E-mail : fdenton@idrc.org.sn
Asséta	Diallo	IFDC Burkina Faso, Conseillère Régionale CRDI-BRACO	(226) 50 37 4503/05 ou (226) 70 26 7486 Ouagadougou, Burkina Faso diallo_adjoda@yahoo.fr / diallo@ifdc.org
Babacar	Diop	Fédération Nationales des ONGS du Sénégal. FONGS- Action paysanne	E-mail : fongs@orange.sn / Tel : (221) 9395858
Mbareck	Diop	Président Conseil Consultatif ACCA	Immeuble pharmacie Castor, Dakar, Sénégal. Tel : (221) 633 34 12. E- mail : mdiop@itdp.org , mbareck@hotmail.com
Babacar	Diouf	Ministere de l'Economie et des Finances. Direction du Plan	8, rue Dr Guillet Dakar, Sénégal. Tel : (221) 77 560 2664. E-mail : baksdiouf@yahoo.fr
Jacques	Faye	Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR)	s/c Bureau d'appui à la coopération sénégalais suisse, 106, Sotrac Mermoz - BP 1772 - DAKAR (Sénégal) - Tél : (221) 869.00.79 / Fax : (221) 860.40.73 (221)77 402 9224. E-mail : ifaye@manobi.sn
Niakate	Goundo	Coordination	Kalaban Koura, Rue 200 Porte 727

	Kamissoko	Nationale des Organisations Paysannes du Mali	BP: E 2169 Bamako Mali Tél : (223) 622 6705. E-mail: cnop.mali@gmail.com
Bara	Gueye	IED Afrique	24, Sacré Cœur III BP 5579 Dakar Fann – SENEGAL Téléphone : (221) 867 10 58 / 59 Télécopie : (221) 867 10 59 Courriel : baragueye@orange.sn
John	Jorg	ENDA-PRONAT	54, rue Carnot Dakar, Sénégal. Tel : (221) 889 3439. E-mail : jjoergjohn@yahoo.fr / pronat@enda.sn
Alioune Badara	Kaéré	ACCA/CRDI	CRDI B.P. 11007 Peytavin, Dakar, Sénégal Tel +221 8640000 Fax +221 825 3255. E-mail : akaere@idrc.org.sn
Henri	LO	ACCA/CRD	CRDI B.P. 11007 Peytavin, Dakar, Sénégal Tel +221 8640000 Fax +221 825 3255. E-mail : hlo@idrc.org.sn
Sanwidi	Maurice	Confédération Paysanne du Faso (CPF)	01 BP 2978 Ouagadougou 01 Burkina Faso Tél. : (226) 50 30 18 44/ 70 26 7160 Fax: (226) 50 30 1844 Email: cpf@cpf.bf / sanwidim@yahoo.fr
Woré gana	Seck	Conseil des ONG d'Appui au développement du Sénégal (CONGAD)	E-mail : greensenegal@sentoo.sn / congad@sentoo.sn . Tel fixe : (221) 824 4413 ou 9516830. Portable : 6489441
Salif Foulani	Sissokho	Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali	Kalaban Koura, Rue 200 Porte 727 BP: E 2169 Bamako Mali Tél : (00223) 228 6800 / 272 34 88 / 676 11 26 / 671 44 71. E-mail: cnop.mali@gmail.com
Ibrahima Paul	Thiao	Fédération des ONG du Sénégal (FONGS-Action Paysanne)	Tel mobile : (221) 5559969. Fixe : 971 55 53 ou 939 5858 Fax: 221 951 2352 E-mail : fassarpate@yahoo.fr